

# Fertilisation azotée du colza

La pesée du colza est l'étape indispensable que vous devez réaliser dès à présent pour estimer la juste dose d'azote à apporter à la reprise avec l'outil **Réglette Azote Colza®** du CETIOM. Découvrez les nouvelles fonctionnalités de cet outil !

Avec des pluies sur septembre contrastées dans la région et surtout de la grande douceur de septembre à fin novembre, la croissance des colzas est, dans l'ensemble, supérieure à la moyenne dans le sud-ouest.

Alors que l'engrais azoté demeure un poste majeur de la culture du colza, les fréquentes situations à gros colza sont une opportunité pour réduire les doses d'azote tout en assurant un rendement élevé. Les références acquises par le CETIOM sur la fertilisation azotée des gros colzas confirment la justesse de la

méthode (en termes de dose optimale et de rendement non limité) dans toutes les situations, y compris lorsque la méthode réglette conduit à apporter des doses totales de 0 à 100 kg N / ha.

**Raisonner la fertilisation azotée du colza est une nécessité incontournable** pour répondre au plus juste aux besoins de la culture et assurer un rendement optimum tout en respectant l'environnement et limitant les charges. C'est aussi une des voies principales d'amélioration du bilan énergétique de la production de bio-

diesel, qui s'inscrit dans la « démarche de progrès » initiée par la filière oléagineuse.

## • Du bon usage de la réglette Azote

- Peser la matière verte avant la reprise de végétation : de préférence sur la première quinzaine de janvier dans le Sud

- Faire 2 à 4 prélèvements selon l'homogénéité de la parcelle

- Estimer le potentiel de rendement de façon réaliste : Une surestimation du potentiel de rendement conduit à

apporter de l'azote qui ne sera pas valorisé. Une sous-estimation du potentiel se répercutera directement sur le rendement et au final par un manque à gagner (voir méthode).

## • Fractionner en 2 ou 3 apports sauf sur les plus gros colzas :

- Sur les colzas les moins vigoureux (moins de 1 kg MV/m<sup>2</sup>) : 1<sup>er</sup> apport dès mi-janvier de 50 unités maximum.

- Cas des très gros colzas (> 2.5 à 3 kg MV/m<sup>2</sup>) : un seul apport d'azo-

te avec l'engrais soufré, avant le 20 février, sera suffisant.

- Respecter un délai de 3 semaines environ entre chaque apport : (dernier apport au plus tard sur 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars).

• Soufre et phosphore : apporter 75 unités de soufre avant le 20 février et 50 unités minimum de phosphore avant mi-février s'il n'y a pas eu de fertilisation phosphatée pour ce colza (la fertilisation au semis est de loin préférable).

## Méthode Réglette Azote®

Pour estimer la dose totale d'azote à apporter à la reprise de végétation

### 1- Estimation de la biomasse par la pesée de la matière verte

• **Etape 1 : Coupez les pieds de colza au ras du sol dans des placettes représentatives de la parcelle :**

- Si la parcelle est homogène, réalisez 2 à 3 prélèvements.

2 à 4 prélèvements selon l'homogénéité de la parcelle. Evitez les bordures.

- Dans le cas de parcelles hétérogènes, réalisez deux prélèvements par zone homogène puis faire la moyenne pour calculer la dose totale à apporter.

• Adaptez la forme de chaque placette à l'écartement entre rangs :

✓ **Faible écartements : inférieur à 40 cm.**  
Prélever sur une placette de forme carrée ou ronde. Chaque placette peut faire 0,25 ou 1 m<sup>2</sup>.

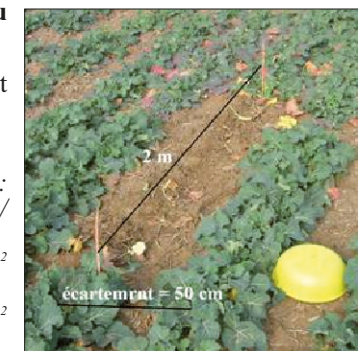


Exemples :

- carré de 1 m de côté (photo ci-contre)  
- disque de 0,25 m<sup>2</sup> formé avec un fil de fer de 1,80 m de long qui enroulé forme un cercle de 0,25 m<sup>2</sup>.

✓ **Ecartement large : supérieur ou égal à 40 cm.**

Prélever une portion correspondant à 1 m<sup>2</sup>.



Exemples :

Pour un colza avec un écartement de :  
- 50 cm, prélever 2 m linéaire (1 m<sup>2</sup> / 0,5 m)  
- 60 cm, prélever 1,67 m linéaire (1 m<sup>2</sup> / 0,6 m)  
- 70 cm, prélever 1,43 m linéaire (1 m<sup>2</sup> / 0,7 m)

• **Etape 2 : Pesez :** vous obtenez une valeur moyenne de poids frais sur la parcelle (en kg/m<sup>2</sup>).

En cas de chute importante de feuilles, le plus souvent sur des gros colzas après un épisode de gel marqué, une pesée répétée (mi-décembre et mi-janvier) permet de tenir compte de l'azote libéré par les feuilles retombées au sol.

### 2- Consulter la nouvelle Réglette Azote Colza® en ligne

ou lire, dans le tableau de référence ci-contre (issus de la nouvelle réglette azote colza), la dose totale d'azote à apporter au printemps en fonction du poids de matière verte et du rendement moyen (\*) ou raisonnablement possible sur la parcelle. Le poids vert sera de préférence pesé ou mesuré indirectement (par satellite, smartphone, drone).

## La nouvelle Réglette Azote®

www.regletteazotecolza.fr ou sur www.cetiom.fr : rubrique outils

A utiliser dès aujourd'hui depuis un navigateur internet (de votre ordinateur ou de votre smartphone).

Cette nouvelle version de la Réglette Azote Colza® (toujours en libre accès), calcule la dose d'azote à apporter au printemps sur colza et permet au producteur de concilier rentabilité et respect de l'environnement. La nouvelle version utilise des paramètres actualisés (validés par le COMIFER), permet de prendre en compte de nouvelles situations (apports de produits organiques, précédents légumineuses, couverts associés).

A partir des éléments saisis en 4 étapes par l'utilisateur, l'outil calcule la quantité d'azote à apporter à l'hectare, et affiche des conseils complémentaires de mise en oeuvre. Il propose aussi l'édition d'un rapport détaillé (possibilité de le recevoir par mail).

L'application sur smartphone Réglette Azote Colza®, sera disponible à partir de janvier 2015 pour une utilisation même hors couverture réseau.

### Exemples de doses totales d'azote à apporter au colza à la reprise de végétation :

Données issues des sorties de la nouvelle Réglette Azote® pour un sol superficiel du sud de la France (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA) sans apport d'engrais organique régulier et/ou sur l'année.

Résultat de la pesée ou aspect du colza		Dose totale d'azote à apporter (kg N /ha) en fonction du Rendement moyen(*) de la parcelle			Utilisation du tableau : recommandations
Grosueur du colza sortie hiver (début janvier)	Poids vert frais (kg/m <sup>2</sup> ) :	30 q/ha	35 q/ha	40 q/ha	
Petit colza	0,2	172	207	242	<ul style="list-style-type: none"> <li>A défaut d'une mesure de poids vert, une estimation visuelle est envisageable mais la précision sera moindre et la fiabilité uniquement sur des colzas petits ou moyens.</li> <li>(*) <b>Rendement moyen</b> = rendement moyen obtenu en colza sur la parcelle au cours des 5 dernières années en colza, en retirant la meilleure et la moins bonne. A défaut, retenir le rendement moyen départemental : 28 qx/ha.</li> <li><b>Attention : la dose lue dans le tableau correspond à un sol superficiel sans apport d'engrais organique (fumier, lisier) qu'il soit régulier (dans la rotation) ou juste avant le colza.</b> En sol profond, retirez 15 unités à la dose indiquée dans le tableau.</li> </ul>
	0,4	159	194	229	
	0,6	146	181	216	
	0,8	133	168	203	
Colza moyen	1	120	155	190	
	1,2	107	142	177	
	1,4	94	129	164	
	1,6	81	116	151	
Gros colza	1,8	68	103	138	
	2,0	55	90	125	
	2,2	42	77	112	
	2,4	29	64	99	
	2,6	16	51	86	
	2,8	0	38	73	
	3,0		25	60	
	3,2		12	47	
	3,4		34	21	
	3,6	0	0	0	
3,8	0	0	0		

Dans certaines situations, que ce tableau ne peut pas intégrer, l'utilisation de la réglette est indispensable :

- Apport d'engrais organique régulier dans la rotation et/ou à l'au-

tomne sur la culture du colza (fumier, lisier, compost...)

- Colzas associés à une légumineuse gélive et/ou avec précédent pois ;

- Prise en compte de la double pe-

sée : la réalisation de deux pesées, la 1<sup>ère</sup> mi-décembre et la 2<sup>ème</sup> mi-janvier, permet d'affiner le conseil de dose d'azote en cas de chute importante des feuilles entre ces deux dates (suite à une période de gel marqué).

La Réglette Azote est reconnue par la réglementation relative à la Directive Nitrates comme un outil visant à calculer la dose d'azote à apporter à la culture. Les agriculteurs peuvent également utiliser la méthode des bilans pour calculer leur dose d'azote en fonction des différents types de sols. Celle-ci faisant aussi partie des méthodes reconnues par la réglementation.

### Contact :

- Chambre d'Agriculture du Gers - Estelle Favrelière - Tél : 05.62.61.77.13 - www.gers-chambagri.com  
- Cétiom - Franck Duroueix - Tél : 05.62.71.79.36 - www.cetiom.fr

